

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### EDF CLASSIQUE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) EDF ORS

Code AMF : 990000124059

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : FCPE investi en titres cotés de l'entreprise.
- L'objectif de gestion du Fonds est la recherche d'une valorisation du capital conditionnée par l'évolution de l'action Electricité de France admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment A) et donc de suivre la performance de l'action à la hausse comme à la baisse. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion extrêmement dépendante des variations de ce titre. La durée de placement recommandée est de 5 ans (celle-ci ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs).
- Le Fonds est investi :
  - entre 95 % et 100 % de son actif en actions de la société EDF cotées sur Euronext Paris (Compartiment A),
  - entre 0 et 5 % de son actif en OPCVM/FIA classés " Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard " et/ou " Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme ".
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux titres d'un seul émetteur Electricité de France admis aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment A).

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

Néant

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	Néant*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

## PERFORMANCES PASSES

- **Année de création du compartiment** : 2019.
- **Devise** : Euro.

Compte tenu de la date de création du compartiment, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.
- Forme juridique : FCPE Individualisé de groupe.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur votre Espace Epargnants à l'adresse [www.egpargne.com](http://www.egpargne.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour l'ensemble des sociétés, de seize (16) membres :
  - douze (12) membres salariés Porteurs de Parts représentant les Porteurs de Parts adhérents du PEG EDF et du PEGI EDF, dont quatre (4) membres sont désignés par les organisations syndicales représentatives à raison d'un (1) membre par organisation syndicale et huit (8) membres sont élus directement par et parmi les Porteurs de Parts,
  - quatre (4) membres représentant le Groupe EDF, désignés par la direction de l'Entreprise.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le compartiment aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*